



Hippodrome de Martinique

Maurice Bruère-Dawson



Dimanche 19 mai 2024



Commissaires des Courses (Galop) : Henri YERRO, Luc LEDOUX, Franck MEYNARD, Georges RAGOO
Commissaires des Courses (Trot Attelé) : Henri YERRO, Franck MEYNARD, Georges RAGOO
Directeur de Réunion : Samuel DIGONAL

Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1^{re} Course

Opérations : 12h30 - Départ : 13h00

PRIX DE L'ANSE MAYOUBA

Challenge des Antilles

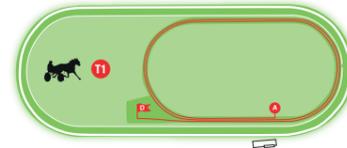
5 000 € - (2 250, 1 250, 700, 400, 250, 100, 50 - alloués par la SETF

Pour 6 à 15 ans inclus.

Recul de 25 m aux chevaux ayant gagné entre 4 500 et 13 500 aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m aux chevaux ayant gagné plus de 13 500 aux Antilles depuis 12 mois.

Avance de 25 m aux chevaux âgés de 11 ans et plus.

Parcours T1: Plat, Dist. 2600 m env.



Simple Gagnant, Simple Placé, Coupé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	Gains	Jockeys	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M ^{me} Ch. Lebreton	1 CORNELIUS	116 250	M ^{me} Ch. Lebreton	H b. f. 12 Singalo et Oclock des Salines ♦ P.Y. Verva	1 M ^{me} Ch. Lebreton	2 D 4 2 2 (23) 3
2 M. L. Montoussamy	2 DALSHIM DU NOYER (E)	126 450	JP. Loury	H b. 11 Ready Cash et Pagoda ♦ M ^{me} Josiane Dubief	2 M. L. Montoussamy	5 4 5 D D 3
3 M. P. Lenne	3 EMILE DE JAL	44 210	P. Lenne	H al. 10 One du Rib et Ottero la Belle ♦ L. Lecuyer	3 P. Lenne	4 5 6 3 4 6
4 M. L. Montoussamy	4 FOLIE DE BOURGOGNE (E)	76 370	CH. Moise	F b. 9 Nahar de Beval et Magie de Bourgogne ♦ P. Callier	4 L. Montoussamy	3 3 2 3 5 4
5 M. F. Borderieux	5 FORZAMOKO	81 850	R. Saint-Rose	H al. 9 Timoko et Tinka ♦ P. Van Klaveren	5 R. Irdor	1 1 2 D 1 4
6 M ^{me} A. Thibaut	6 FIONA MAZA (E)	134 420	B. Magdeleine	F b. 9 Tag Wood et Nadia du Buisson ♦ Ecurie du Maza	6 L. Montoussamy	3 2 1 1 2 1

7 Engts - 1 Forfait

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e

2^e Course

Opérations : 13h05 - Départ : 13h35

PRIX DU 8 MAI 1902

Handicap de catégorie

7 600 € - (3 800, 1 520, 1 140, 760, 380)

13 300 € (6 650, 2 660, 1 995, 1 330, 665) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +3,5.



Simple Gagnant, Simple Placé, Coupé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (2)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. E. Magdeleine	1 KMARON DE CAMBEILH ⊗ p	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	62	60,5	58,5 H b. 3 Eclair Du Fada/Estrella Delnorte ♦ JM. Nemorin	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 5 5 4 5 7
2 M ^{me} Y. Luce	2 SILVERTA	4 J. Moisan	61,5	58	F b. 3 Taj Mahal (IRE)/Silver Face ♦ Haras de Sainte-Gauburge	2 M ^{me} Y. Luce	28j 2 3 4 6
3 M. R. Sainte-Rose	3 DAYANASSANG ⊗ p	3 J. Mobian	61	57,5	F b. f. 3 Asanga (USA)/Dahlia Deux ♦ D. Sainte-Rose	3 R. Sainte-Rose	28j 4 2 4 7 4
4 M. F. Cossou	4 LAUFE CHOP p	5 Rémi Campos	60,5	57	H b. 3 Born To Sea (IRE)/Laureva Choje ♦ A. Chopard	4 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 4 4 4 8 2
5 M. F. Borderieux	5 YANA CHOPE p	6 M ^{me} S. Akari-Souidane	56,5	55	F b. 3 Captain Chop/Mayana Choje ♦ A. Chopard	5 F. Borderieux	28j 3 5 3 6 (23)
6 M ^{me} A. Thibaut	6 SANGA SURPRISE ⊗	1 I. Bouaziz	54	50,5	F b. 3 Asanga (USA)/Lady Surprise ♦ D. Singarin	6 M ^{me} A. Thibaut	14j 2 (23) 5 7

7 Engts - 1 Annul. de part.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

3^e Course

Opérations : 13h40 - Départ : 14h10

PRIX DE LA MONTAGNE PELEE

6 600 € - (3 300, 1 320, 990, 660, 330)

9 570 € (4 785, 1 914, 1 435, 957, 478) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant une valeur inférieure ou égale à 50 k. Poids : 55 k.

Surcharges accumulées et limitées à 8 k. pour les sommes reçues en victoires et places : 1k. par 2.500 depuis le 1^{er} mai de l'année dernière inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 400 m env.



Simple Gagnant, Simple Placé, Coupé Ordre, Coupé Place, Trio

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (2)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M ^{me} A. Thibaut	1 MISS ESTRELLA	1 C. Reynaud	59,5	49	F gr. 4 Sidpour (IRE)/Estrella Delnorte ♦ M ^{me} LR. Ruster	1 M ^{me} A. Thibaut	14j 3 3 4 9 6
2 M. JC. Cazako	2 COPIN D'ABORD p	5 M ^{me} S. Akari-Souidane	58	56,5	M b. 6 Reply (IRE)/Coriante ♦ Y. Fremiot	2 JC. Cazako	14j 1 2 1 2 5
3 M. A. Jacoby-Koaly	3 BAKHARA p	6 F. Torralba	57,5	49,5*	F al. 5 Machucambo/Barouda ♦ P. Lamy	3 A. Jacoby-Koaly	182j (23) 5 3 2 4
4 M. B. Magdeleine	4 POLYXO ⊗ p	-8 M ^{me} L. Dupelin Lalung	56,5	55	48 F n. p. 4 Zizany (IRE)/Queen Of Poland (GB) ♦ N. Campos	4 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 6 6 5 6 4
5 M. W. Vaitilingom	5 BUDDY CHOP	7 Rémi Campos	56	46,5	H b. 7 Vale Of York (IRE)/Bakea Choje ♦ A. Chopard	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 3 5 3 8 9
6 M. Y. Penelope	6 RICHAUNERADOXE p	2 J. Moisan	55	45	M b. 6 Broox (IRE)/Karenina ♦ G. Zie	6 Y. Penelope	84j 8 2 2 (23) 7
7 M. T. Hayot	7 FEEDIE MANCHE	4 J. Mobian	54,5	49,5	F b. 4 Sidpour (IRE)/Clos Des Fees ♦ T. Hayot	7 S. Jousselein	14j 5 8 7 0 (23)
8 N. Noirtin/T. Hayot/S. Jousselein	8 ALITA Δ	-3 I. Bouaziz	53,5	49,5	F b. 4 Eclair Du Fada/Al Nabaa ♦ O. Nemorin	8 S. Jousselein	42j 6 5 7 7 8

10 Engts - 1 Forf. - 1 Nul.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

4^e Course

Opérations : 14h15 - Départ : 14h45

PRIX DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

7 600 € - (3 800, 1 520, 1 140, 760, 380)

11 020 € (5 510, 2 204, 1 653, 1 102, 551) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant une valeur inférieure ou égale à 62 k. Poids : 55 k.

Surcharges accumulées et limitées à 8 k. pour les sommes reçues en victoires et places : 1k. par 3.500 depuis le 1^{er} mai de l'année dernière inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 400 m env.



Simple Gagnant, Simple Placé, Coupé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (2)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M ^{me} Y. Luce	1 LASTLOTOTHESSALE ⊗ p	4 J. Moisan	58	61	H b. 6 Dream Ahead (USA)/Ryzyana ♦ Ecurie Normandie Pur Sang	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	28j 6 7 7 (23) 2
2 M. D. Francisque	2 WALLIS ET FUTUNA p	3 M ^{me} S. Akari-Souidane	57,5	56	F b. 6 Territories (IRE)/Life Of Risks ♦ M ^{me} I. Corbani	2 D. Francisque	14j 5 5 0 1 4
3 M. JC. Soukai	3 ANTIGUA p	-2 I. Bouaziz	57,5	58,5	F al. 5 Machucambo/Aladdin'S Angel ♦ M ^{me} L. Louis	3 JC. Soukai	14j 3 5 2 1 2
4 M ^{me} A. Thibaut	4 RECORD ME BELLE	5 J. Mobian	56,5	56	F b. 4 Recorder (GB)/Belle De Belle ♦ M ^{me} F. Beres	4 S. Jousselein	14j 1 2 2 2 1
5 M. MA. Letchimy	5 EMERSON ⊗ p	-1 C. Reynaud	56	62	M b. 4 Pedro The Great (USA)/Sans Retenue ♦ Thousand Dreams	5 MA. Letchimy	14j 4 6 0 (23) 4

7 Engts - 1 Eng. Suppl. - 2 Forf.

Arrivée : 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - * Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant : ⊗ des œillères, ⊕ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, p un attache-langue - ★ Chevaux nés dans le second semestre -

(R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs - (S) Société d'Entraînement - K€ : Prix de réclamation en milliers d'euros - ♥ Jument ayant été saillie - (A) Cheval assimilé Pur-Sang - (SF) Cheval Selle Français -

(AA) Cheval Anglo-Arabe - (AR) Cheval Arabe - (AC) Cheval Anglo de Complément - (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang - (AK) Cheval Anglo de Croisement - (2) Modification du poids porté par le cheval - (7) Cheval autorisé à courir défermé des postérieurs - > Cheval inédit, mais ayant participé à une course école -

Dépassement de poids : a, 1 livre ; b, 2 livres ; c, 3 livres ; d, 4 livres ; e, 5 livres ; f, 6 livres ; g, 7 livres ; h, 8 livres - Cheval en italique : Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - ⊕ Cheval non qualifié FEE - % : Pourcentage de TVA récupérable -

(-) et N° de corde : *Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles* - Nom du jockey en caractère gras : jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - (1) Engagement supplémentaire 1 - (2) Engagement supplémentaire 2 -

Valeur : appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur * : Chevaux absents depuis 5 mois et + - "": chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances : nombre de jours depuis la dernière course.

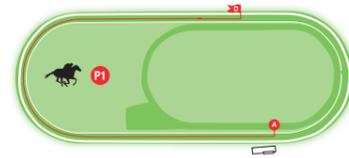
* La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

5^e Course

Opérations: 14h50 - Départ: 15h20

GRAND PRIX DE VITESSE

8 200 € - (4100, 1 640, 1 230, 820, 410)
Prime Propriétaire: 75 % (2 & 3 ans), 45 % (4 ans & au-dessus)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids: 3 ans, 56 k.; 4 ans et au-dessus, 59 k 1/2.

Les chevaux nés et élevés en caribes recevront 3 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.

Simple Gagnant Simple Placé Coupé Ordre Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 F. Cossou/R. Sainte-Rose/A. Pelti	1 KARABABA ♂ p	1 J. Mobian	59,5	69	H n.p. 8 Wootton Bassett (GB)/Fatara Froto ♦ Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi	1 R. Sainte-Rose	14j 12 9 16
2 M ^{me} Y. Luce	2 SPIRIT OF FOOT (IRE) p	2 J. Moisan	59,5	65	H b. 7 Footstepsinthesand (GB)/Spirit Of Pearl (IRE) ♦ J.C. Seroul	2 M ^{me} Y. Luce	14j 2 3 (23) 14
3 M. W. Vaitilingom	3 RONNIE ROCKET	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	59,5	58	H b. 4 Birchwood (IRE)/Lingreville ♦ L.C. Crane	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 6 4 6 2 (23)
4 M. F. Borderieux	4 SUNDAY HOLIDAYS p	1. Bouaziz	58	46,5	F b. 7 Sunday Break (JPN)/Gwenhwyfar (IRE) ♦ C. Jouandou	4 F. Borderieux	28j 5 3 0 0 (23)
5 M. C. Penelope	5 RHODA'S CHOICE Δ p	3 Rémi Campos	58	63,5	F b. 6 Shalaa (IRE)/Al Mas ♦ Chauvigny Global Equine SASU	5 C. Penelope	63j 1 9 0 (22) 1

6 Engts - 1 Forf.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

6^e Course

Opérations: 15h25 - Départ: 15h55

PRIX DIDIER GENGOUL - CHAMPIONNAT DES ANTILLES

10 000 € - (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500)
Prime Propriétaire: 75 % (2 & 3 ans), 45 % (4 ans & au-dessus)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en Caraïbes. Poids: 3 ans, 54 k 1/2.; 4 ans et au-dessus, 60 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

Simple Gagnant Simple Placé Coupé Ordre Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. D. Gombaud-Saintonge	1 SANDRO GOLD	1 J. Mobian	60	56	H al. 4 Eclair Du Fada/Goldinina ♦ M ^{me} S. Tian-Sio-Po	1 S. Joussetin	14j 4 3 5 2
2 M. S. Lalung	2 BEL TI BOUG p	4 Rémi Campos	60	56	H b. 5 Eclair Du Fada/Chatawa ♦ Suc. S. Bourgeois	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 5 6 1 6 5
3 M. J.O. Ivaldi	3 LADY MADININA p	5 I. Bouaziz	58,5	63	F b. 4 Broox (IRE)/Madison Love ♦ J.O. Ivaldi	3 J.O. Ivaldi	42j 1 7 9 1 (23)
4 M. H. Jean Louis	4 KAKAUDOU RISK p	2 C. Reynaud	58,5	53,5	F b. f. 5 Banyan Tree/La Casilina ♦ H. Jean Louis	4 H. Jean Louis	63j 4 3 4 (23) 2
5 M. W. Vaitilingom	5 CHASSEUR DE PRIME	3 J. Moisan	54,5	61	H b. 3 Broox (IRE)/Dionaea ♦ L. Nemorin	5 M ^{me} L. Dupelin Lalung	28j 2 1 2 (23)
6 M. J.C. Cazako	6 DRAMAKUTA	6 M ^{me} S. Akari-Souidane	53	51,5	F b.m. 3 Eclair Du Fada/Ay Cheche ♦ G. Zie	6 J.C. Cazako	28j 3 1 5 (23) 4

6 Engts

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

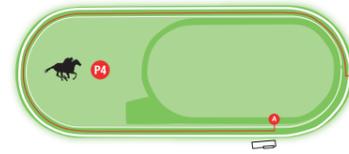
7^e Course

Opérations: 16h00 - Départ: 16h30

PRIX DES PITONS DU CARBET

(Classe 4)

7 200 € - (3 600, 1 440, 1 080, 720, 360)
10 440 € (5 220, 2 088, 1 566, 1 044, 522) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus ayant une valeur inférieure ou égale à 55 k. Poids: 55 k.

Surcharges accumulées et limitées à 8 k. pour les sommes reçues en victoires et places: 1k. par 3.000 depuis le 1^{er} mai de l'année dernière inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

Simple Gagnant Simple Placé Coupé Ordre Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M ^{me} A. Thibaut	1 YEDDER ♂ p	1 C. Reynaud	59	51	H b. 4 Eclair Du Fada/Dionaea ♦ E. Petit	1 S. Joussetin	14j 6 7 8 4 5
2 M. J.C. Cazako	2 ARTISTIC GLORY ♂ p	4 M ^{me} S. Akari-Souidane	58,5	57	F al. 6 Olympic Glory (IRE)/Artistic Light (GB) ♦ Suc. M. Jarlan	2 J.C. Cazako	14j 4 4 9 6 (23)
3 M. V. Feverel	3 BINT HABISSETT p	6 J. Moisan	58,5	52	F b. 5 Toronado (IRE)/Habissett ♦ Haras du Grand Courgeon	3 V. Feverel	28j 1 0 1 (23) 2
4 M. F. Borderieux	4 HYNDAH ♂ p	3 I. Bouaziz	57	51,5	H b. 7 Asanga (USA)/Dahlia Deux ♦ R. Sainte-Rose	4 F. Borderieux	84j 5 8 (23) 16
5 M. A. Jacoby-Koaly	5 LIBERTIN GRIS ♂	2 F. Torralba	57	55	H gr. 5 Style Vendome/Liberty In Love ♦ Ecurie Biraben	5 A. Jacoby-Koaly	14j 2 1 3 3 8
6 M. P. Penelope	6 ADEL SUN	7 Rémi Campos	56,5	52	F b. 5 Asanga (USA)/Rondelle ♦ D. Penelope	6 P. Penelope	28j 7 3 (23) 4 7
7 M ^{me} A. Thibaut	7 VIENNETA ♂	-5 J. Mobian	56,5	53,5	F b. 6 Penny'S Picnic (IRE)/Veneta ♦ Ecurie Vaporetto	7 S. Joussetin	14j 2 3 1 4 (23)

8 Engts - 1 Eng. Suppl. - 1 Nul.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

Prochaine réunion à l'hippodrome de Martinique (Plat /Trot) : le dimanche 9 juin 2024



Renseignement au 0596 51 76 49

Tout savoir sur l'Hippodrome de martinique (Calendrier, Programme, Résultats, rapport PMH, vidéo des courses ...):

www.hippodromedecarre.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...

RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain: www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

1^{er} Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.

2^e Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.

3^e Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.

4^e Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide.